

**REPONSES AUX QUESTIONS RELATIVES AU PREMIER RAPPORT DU  
BURUNDI SUR LA CONVENTION SUR L'ELIMINATION DE TOUTES LES  
FORMES DE DISCRIMINATION A L'EGARD DES FEMMES**

**Question n° 1 : *Quel a été le processus d'élaboration du rapport ?***

L'élaboration du rapport de Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes a suivi la méthodologie suivante :

- L'élaboration des termes de référence par le Ministère responsable de la mise en œuvre de la CEDEF.
- Recrutement d'un consultant chargé de l'élaboration dudit rapport.
- Validation technique du rapport par les représentants des secteurs concernés par son contenu (le gouvernement, les membres de la commission « Genre au sein de l'Assemblée Nationale, les représentants des Organisations Non Gouvernementales, les représentants de la Société civile, les consultés).

**Question n° 2 : *Le rapport contient des données statistiques désagrégées par sexe très limitées sur la situation des femmes dans le domaine couvert par la convention. Veuillez fournir des informations sur l'état de collecte des données dans le pays en général et à quel niveau une telle collecte intègre la désagrégation par sexe ? Veuillez montrer comment le gouvernement entend améliorer la collecte de données désagrégées par sexe dans les domaines couverts par la convention pour ainsi aider dans la mise en place des programmes et politiques de développement et d'évaluer le progrès réalisé dans l'application de convention ?***

Les données statistiques désagrégées par sexe contenues dans le rapport transmis sont celles disponibles au sujet de la plupart des articles de la convention. Cependant, nous reconnaissons que la faible existence des données statistiques est une réalité nationale, et pour conséquence, les données désagrégées sont peu suffisantes.

Quant au système statistique national du Burundi, il est décentralisé. Il est constitué de l'Institut des Statistiques et des Etudes Economique du Burundi (ISTEEBU), noyau central du système, et de plusieurs structures implantées dans les départements ministériels et organismes publics et au sein des organisations de la société civile, qui produisent et diffusent des données statistiques ou ayant en charge la formation des statisticiens.

Il est caractérisé par certaines insuffisances institutionnelles dont l'absence d'un cadre législatif réglementant l'activité statistique. Cette absence, ajoutée à l'émiettement du système, ne facilite pas la coordination des travaux statistiques réalisés. En effet, plusieurs administrations peuvent être amenées à conduire les mêmes travaux sans concertation entre elles.

Malgré l'existence d'un organe central l'ISTEEBU, ayant entre autres missions de coordonner le système, celui-ci est resté fortement décentralisé, de sorte que les nombreuses structures agissent indépendamment, sans aucun lien avec les autres. La conséquence est que dans le

domaine de la production statistique, on enregistre des failles dans la coordination technique, ce qui se traduit par l'utilisation de concepts, de nomenclatures et de méthodologies disparates ; ce qui fausse la comparabilité des statistiques produites. Le problème de coordination a également pour conséquence une faiblesse et une irrégularité dans la production statistique, laquelle n'est pas toujours sensible aux besoins des utilisateurs ou à une demande intérieure, mais plutôt fonctionne sous l'impulsion des bailleurs de fonds.

**Les perspectives institutionnelles avec la nouvelle Loi Statistique** s'annoncent meilleures. En effet, tel que prévu par la Loi Statistique promulguée en Septembre 2007, l'ISTEEBU en tant qu'organe Central de coordination technique des activités du système statistique national du Burundi, et à ce titre, se doit :

- d'assurer la coordination de la mise en œuvre des activités du système statistique national ;
- de produire et mettre à la disposition des utilisateurs une information statistique répondant aux normes internationales habituellement reconnues en matière statistique et relative à l'ensemble des domaines de la vie de la nation ;
- de centraliser les données produites par l'ensemble des services et organismes relevant du système statistique national et d'assurer leur conservation ;
- de favoriser et d'entreprendre le développement des méthodologies et la recherche appliquée dans les domaines de la collecte, du traitement et de la diffusion des données statistiques et de veiller à la diffusion de l'information de qualité par l'ensemble des services et organismes relevant du système ;
- de promouvoir la formation des cadres dans les domaines de la collecte, du traitement et de la diffusion de l'information statistique à travers des séminaires et stages de perfectionnement, et la formation dans des écoles spécialisées.

L'ISTEEBU se prépare à remplir ces missions grâce à un dispositif dont la finalité première est d'améliorer la qualité des données statistiques produites. Il s'agit de :

- l'élaboration et la mise en œuvre d'une Stratégie Nationale de Développement de Statistique ;
- la mise en place et l'opérationnalisation des organes prévus par la Loi Statistique, à savoir le Conseil national de l'Information Statistique et son Comité Technique Statistique, cadre de concertation de toutes les composantes du Système Statistique National ;
- l'élaboration et la mise œuvre d'un plan statistique pluriannuel ;
- l'ouverture des services statistiques dans tous les départements ministériels ;
- la décentralisation des activités statistiques de l'ISTEEBU dans toutes les Provinces.

Dans ce dispositif, les données à produire doivent être désagrégées selon les caractéristiques socio-économiques comme le milieu de résidence rural -urbain, le sexe, la situation matrimoniale, le niveau d'instruction,....

Quant au projet d'amélioration de la base de donnée genre, le gouvernement prévoit un recensement général de la population en l'an 2008 qui devra intégrer des données désagrégées par sexe dans tous les secteurs de la vie nationale.

Par ailleurs, après création de la base de données genre, le Ministère responsable a mobilisé des enquêteurs sectoriels pour sa première alimentation.

**Question n° 3 : Mesures prises par le gouvernement pour que la promotion de l'égalité des genres soit une priorité dans la construction du pays après plusieurs années de conflits ?**

Il y a beaucoup de projets/programmes que le gouvernement a mis en place qui montrent réellement l'implication de la femme dans la reconstruction du pays. Nous citerons entre autres :

- le projet de réhabilitation du rôle de la femme dans la réconciliation et la reconstruction communautaire.
- Le projet « jeune » est aussi sensé prendre en compte les questions des femmes vulnérables de moins de 30 ans.
- Les autres projets de consolidation de la paix où le gouvernement a accepté que leur analyse genre puisse être faite.
- Le gouvernement a multiplié les travaux de haute intensité de main d'œuvre (aménagement des routes/pistes, entretien des centres urbains...) à travers lesquels les femmes parviennent à avoir des emplois rémunérés.

Aujourd'hui, à la suite des sensibilisations en genre et développement, la plupart des appels à candidatures d'emploi précisent bien que les candidatures féminines sont encouragées.

Les organes mis en place après les élections intègrent les femmes même si le taux de représentation s'est pas encore satisfaisant.

**Question n° 4 : Mesures prises par le gouvernement pour intégrer la femme dans la reconstruction du pays et particulièrement dans l'établissement des mécanismes de la justice traditionnelle ?**

Bien que non encore équitablement représentée, la femme est aujourd'hui intégrée dans les institutions et commissions gouvernementales.

L'établissement des mécanismes de la justice traditionnelle n'est pas encore une totale réalité. Cependant une équipe qui sera chargée de conduire les consultations au sujet de la commission vérité et réconciliation est déjà en place. Parmi les membres de l'équipe, il y a des femmes.

Les femmes sont également représentées au plus haut niveau où nous avons une femme à la tête du Ministère de la justice et garde des sceaux.

**Question n° 5 : Niveau d'amendement par le gouvernement des différentes lois de l'arsenal juridique qui discriminent les femmes ?**

L'amendement par le gouvernement des différentes lois qui discriminent les femmes est aujourd'hui à l'étape suivante :

- **le code de la nationalité** : le gouvernement a accepté la double nationalité de la Femme. La femme peut donner sa nationalité à son enfant ou à son mari.
- **Des successions, des régimes matrimoniaux et des libéralités** : le dossier a été bien reçu et analysé par le Gouvernement. Après analyse de ce dernier, il a été proposé qu'il soit renvoyé pour sa traduction en langue nationale et une sensibilisation de la population. La traduction est aujourd'hui faite et un projet de sensibilisation est également élaboré. Il faut pourtant noter que des divergences de points de vue subsistent au sein de la population.

- **Le code des personnes et de la famille** : en cours d'amendement par le Gouvernement. Une proposition d'amendement est déjà transmise au Secrétariat Général du Gouvernement.
- **Le code du travail** : Il n'a pas beaucoup évolué mais la tendance est que grâce aux sensibilisations répétées en genre et développement, les entreprises privées font de plus en plus d'efforts afin de rémunérer la femme en congé de maternité.
- **Le code des impôts et taxes** : la fonction publique a progressé pour ce qui est des impôts des femmes. Egalement des progrès sont en train d'être réalisés à ce sujet comme pour ce qui concerne les soins médicaux des enfants à charge dans beaucoup de secteurs paraétatiques et privés.
- **Le code pénal** : la procédure d'amendement par l'Etat est déjà terminée ; il reste son adoption par le Parlement. Cependant, le code de procédure pénale est quant à lui en cours d'élaboration par le Ministère de la Justice et Garde des Sceaux.

**Question n° 6 : *les femmes et particulièrement les femmes rurales sont -elles sensibilisées sur leurs droits et de la manière d'accéder aux juridictions compétentes ? Quelles sont les mesures mises en place à cet effet ?***

Mesures prises :

- le Ministère de la Solidarité Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre dispose d'un Centre dont le rôle essentiel est la diffusion des textes de lois et le matériel utilisé est adapté au milieu rural, analphabète, des formations sont régulièrement offertes.
- Des occasions de renforcer les capacités des responsables des services décentralisés en charge des questions des femmes ont été offertes surtout en notions de droit.
- Ces services ont pu à leur tour répercuter la formation reçue.
- Sensibilisation des femmes elles-mêmes par des services décentralisés du Ministère de leurs droits.
- Renforcement des capacités des services décentralisés (les Centres de Développement Familiaux) en charge de la sensibilisation des femmes rurales.
- Mise en place d'un département d'assistance juridique dont le rôle est de donner des orientations juridiques et judiciaires aux femmes en particulier et au public en général.
- Existence d'un département chargé de la promotion des droits.
- Existence d'une maison des femmes qui se charge d'accueillir, de donner des orientations et d'organiser des séminaires de formation et d'information aux femmes.
- Sensibilisation des corps judiciaires aux droits de la femme.
- A titre indicatif et au sujet de la CEDEF sur un échantillon de 10 organisations ayant dans leurs missions la diffusion des textes de loi : 567 hommes contre 420 femmes ont reçu l'information y relative. Aussi 1000 personnes, tout sexe confondu ont bénéficié d'une formation sur la CEDEF par un seul Centre de Développement Familial sur les 14 que compte le pays.

**Question n° 7 : *En référence à l'Accord d'Arusha, énumérer les réformes initiées ayant marqué un progrès dans la lutte contre toutes les formes de stéréotypes à l'égard des femmes ?***

Quelques réformes initiées :

- Mise en place au niveau du Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale, d'une commission chargée du recrutement dont sa composition tient largement compte du genre.
- 30 % des femmes sont aujourd'hui au niveau du gouvernement tel que stipulé dans l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi.
- En dehors de l'Accord d'Arusha, les femmes se sont fait élire au niveau collinaire et obtenu des places importantes suite à une forte mobilisation des femmes par les services décentralisés du Ministère en charge de la Promotion de la Femme.
- Les femmes participent activement dans la résolution des conflits familiaux et des ménages ensemble avec les élus collinaires et les Bashingantahe.
- La résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies est de mieux en mieux connue au niveau national et par les femmes en particulier.

**Questions n° 8 : Donner des détails sur les mesures prises par le gouvernement pour relever le niveau bas d'alphabétisation normalement observé chez les femmes ?**

En milieu urbain, le nombre de femmes alphabétisées de 15 à 24 ans est de 80,2 % contre 52,3 % en milieu rural pour l'année 2005.

Mesures prises :

- création des services d'alphabétisation à travers les Ministères de l'Education Nationale et de la Culture, le Ministère de la Jeunesse et des Sports (service d'enseignement des métiers), le Ministère de la Solidarité Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre ( Centres de Développement Familial).
- Mesure présidentielle de gratuité des frais scolaires au niveau de l'école primaire et du secondaire( ici uniquement pour les orphelins et les enfants indigents).
- Appel par le Président de la République lancé à tous les partenaires du Burundi de contribuer dans la disponibilisation des fonds destinés à l'achat du matériel scolaire pour les enfants vulnérables des écoles primaires.
- Initiation par le Gouvernement en partenariat avec le PAM des cantines scolaires et des mesures sociales attractives pour la scolarisation des filles dans quelques provinces qui accusaient un faible taux de scolarisation des filles.
- Après l'obtention des certificats d'alphabétisation, les lauréats en majorité des femmes sont encadrés dans des groupements de production.

**Question n° 9 : Vu l'impact de la guerre sur les femmes et les filles, fournir des détails sur les programmes de réhabilitation initiés qui tiennent compte des femmes et des filles victimes des violences tel que recommandé par l'Accord d'Arusha ?**

Projets initiés :

- Mise en place, en collaboration avec le HCR, d'un Projet d'Appui à la Réinsertion des Sinistrés « PARESI » et la prise en compte du Genre dans tous les services offerts par ce dernier. En effet, dans ses principes régissant le retour, la réinstallation et la réinsertion des déplacés et des rapatriés, l'Accord d'Arusha stipule que le principe d'équité entre femmes et hommes doit être rigoureusement appliqué en évitant toute mesure ou tout traitement discriminatoire favorisant une catégorie par rapport à une autre.
- Un projet « Appui au Programme burundais de Réinstallation des sinistrés » APRS, tient compte des besoins des femmes tel que montré dans le tableau ci contre :

Interventions de APRS dans 10 communes du pays en 2007

<b>Libellé</b>	<b>hommes</b>	<b>femmes</b>	<b>total</b>
Formation des structures communautaires CDC	5386	4386	9771
Camps des jeunes	1702	1363	3065
Agriculture	1721	1279	3000
Formation professionnelle	1370	424	1794
Microprojet	400	261	661
Habitat	2641	2845	5486
Total	13220	10557	23777
	<b>55,6</b>	<b>44,4</b>	<b>100</b>

- Au niveau du suivi des anciens combattants, les femmes démobilisées bénéficient d'un appui financier leur permettant de répondre aux besoins urgents de réinsertion sociale.
- Mise en place du projet Femme, Paix et Développement « FEPADE » qui a appuyé les femmes rapatriées durant toute la période de 2000 à 2005. Le projet avait aussi, pour mission de favoriser l'intégration sociale des rapatriés et des déplacés à majorité féminine en les regroupant autour des activités génératrices de revenus.

**Question n° 10 : Le Gouvernement du Burundi est entrain d'élaborer un plan d'action de lutte contre les violences faites aux femmes. Des actions de sensibilisation sur les dangers de la prostitution ont été menées conjointement par le gouvernement et les médias.**

**Fournir des informations sur le pas déjà franchi par le gouvernement dans ce processus, et quel sont les médias utilisés ?**

1. Etapes déjà franchies :

- Les violences faites aux femmes sont aujourd'hui identifiées comme un problème de santé, de droits humains et de développement.
- Elaboration en 2005 d'un plan d'action d'urgence sur les violences faites aux femmes avec comme grands axes de planification la prévention, la prise en charge (juridique, médicale, communautaire) et la coordination.
- Désignation au cours du mois de mai 2007 d'un comité interministériel qui devra élaborer un programme beaucoup plus large sur la lutte contre les viols et les violences faites aux femmes. Ce comité est composé des membres en provenance de la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidence de la République, du Ministère de la Solidarité Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre, du Ministère de la Justice et Garde de Sceaux, du Ministère de la Santé Publique et celui de l'Intérieur et de la Sécurité Publique. Il a été initié sur base des orientations faites en 2004 à l'occasion de la campagne des 16 jours d'activisme contre les violences faites aux femmes.
- Mise en place d'un projet de lutte contre les violences basées sur le Genre dans une zone la plus sinistrée du pays (zone ouest) qui est restée longtemps en phase sécuritaire 4 et sans appui. Des programmes provinciaux ont été élaborés. Le secteur a fait aussi objet d'un programme dans le cadre de la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (O.M.D).

2. Média utilisés :

- l'association des femmes journalistes a pour mission de porter au large public toutes les initiatives en rapport avec les violences faites aux femmes. C'est avec elle que les activités de lutte contre les violences faites aux femmes en zone ouest surtout sont menées.
- Théâtre populaire « NINDE ».
- Synergie des médias : les radios les plus écoutées sont bloquées pendant une durée de deux heures. Le budget y alloué varie entre 6 et 12 millions de Francs Bu par séance.
- Des émissions spéciales sont régulièrement organisées au niveau de toutes les radios appuyées par divers partenaires.

**Question n° 11 : Mesures prises par le Gouvernement pour punir les auteurs des actes de violences sexuelles ?**

- sensibilisation des élus locaux et des notables contre le règlement à l'amiable en matière des violences sexuelles.
- Exposition au grand jour des auteurs d'actes de violences.
- Licenciement du corps de police, tout policier coupable d'acte de violence.
- Les sanctions contenues dans le code pénal révisé sont beaucoup plus sévères au sujet des responsables des actes de violences.

**Questions n°12 : Les violences domestiques à l'égard des femmes deviennent de plus en plus alarmantes surtout en milieu rural et sont parfois mortelles. Donnez le détail sur ce qui suit :**

- *les informations sur les violences domestiques ?*
- *les données statistiques sur les violences domestiques ?*
- *les informations sur les cas de violences traitées au niveau des instances judiciaires et la suite y réservée ?*
- *les formes de sanctions prévues ?*

Les violences existent et ne cessent de s'accroître dans les ménages. Pour les cas extrêmes, les milieux environnants appuyés par les médias les dénoncent.

Malheureusement les données exhaustives sur tout le territoire national ne sont pas disponibles suite à la mentalité traditionnelle. En effet, les femmes burundaises n'aiment pas dévoiler ce qui a trait à leur vie surtout au niveau de leur ménage et au niveau sexuel.

Seules les situations extrêmes de cas de violences sont portées à la connaissance du public.

Les formes de violences connues au Burundi sont entre autres :

- Les violences physiques (coups et blessures, torsion des membres, brûlures....),
- Les violences psychologiques (humiliation, dénigrement, les injures,...),
- Les violences économiques (manque de décisions sur les revenus des ménages et pauvreté),
- Les violences sexuelles,
- La répudiation.

Les services décentralisés du Ministère de la Solidarité Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre (les CDF) ainsi que les autorités locales contribuent beaucoup dans la sensibilisation à la lutte contre toutes les formes de violences.

Des sanctions contre les violences sont prévues. En effet, les violences physiques sont sanctionnées par le code pénal. Les cas extrêmes sont jugés par les tribunaux locaux et sont généralement sanctionnées par des amendes. Il est important de souligner ici que des sanctions sociales sont parfois utilisées au niveau communautaire et sont plus sévères. A titre

d'exemple, une personne accusée de viol sur un mineur est souvent exclu de sa communauté, il perd le droit de partager un verre avec les autres membres de sa colline ou est exclu de la communauté des bashingantahe(notables).

**Question n° 13 : *Donnez des informations sur le trafic des femmes et des filles ; des sanctions infligées aux trafiquants des femmes et des filles ?***

Le trafic des femmes au Burundi se fait clandestinement et est sévèrement puni une fois découvert. Il fait suite à la crise surtout celle de 1993, et de ce fait beaucoup d'enfants ont été transférés à l'extérieur sous prétexte d'aller poursuivre leurs études. Récemment, un réseau des trafiquants étrangers vient d'être identifié. La police nationale est sur la voie de déterminer les voies et moyens utilisés et les instances judiciaires sont entrain de mener des investigations en vue de déterminer les responsabilités.

**Question n° 14 : *Fournir les données statistiques sur le nombre de femmes et de filles engagées dans la prostitution ? Quelles sont les mesures prises aussi bien pour prévenir et punir l'exploitation de la prostitution que pour appuyer les prostituées ?***

- les statistiques sur le nombre de femmes et de filles engagées dans la prostitution n'existent pas dans la mesure où le phénomène reste clandestin. Bien que clandestin l'exploitation de la prostitution est sanctionnée par le code pénal lorsqu'il parvient à être découvert.
- Une enquête déjà menée au sujet des prostituées l'a été pour déterminer leur comportement face au préservatif en vue de la prévention contre le VIH/SIDA.
- Parmi les mesures prises pour prévenir l'exploitation de la prostitution figure la sensibilisation des prostituées par différents services du gouvernement et de la société civile au sujet du danger de cette pratique dans un pays où le VIH/SIDA constitue un fléau. Ces derniers ont le conseil national de lutte contre le SIDA, viennent un appui aux prostituées à travers les activités génératrices de revenus aux fins de leur auto-prise en charge.

**Question n°15 : *Fournir des détails sur le taux de participation des femmes à l'exécutif et au niveau de l'administration provinciale ?***

Les données actualisées montrent qu'au niveau de l'exécutif, 8 Ministres sur 21 sont des femmes ; tandis que au niveau de l'administration provinciale, sur 17 gouverneurs de provinces, 3 sont des femmes.

Bien que peu nombreuses, des femmes élues au niveau communal et collinaire existent aussi. C'est quelque chose de nouveau après les élections de 2005.

**Question n° 16 : *le rapport montre un faible taux de représentation des femmes dans la coopération internationale. Quelles sont les mesures prises par le Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale pour accroître le nombre de femmes dans la diplomatie ?***

Au niveau de la représentation internationale, l'intégration des femmes reste une préoccupation du Ministère en charge des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale. Si on note leur faible représentation au niveau des chefs de mission, pour d'autres membres du personnel essentiellement de l'administration, assez de progrès sont enregistrés.



**Question n° 17 : *Quelles sont les mesures prises par le gouvernement pour promouvoir l'accès des femmes aux facteurs de production, un des trois objectifs contenus dans l'axe stratégique n° 6 du Cadre Stratégique Intérimaire de Relance économique et de lutte contre la pauvreté ?***

Sous cet axe, le gouvernement du Burundi s'est engagé à :

- 1) Appliquer et élaborer des lois égalitaires particulièrement l'accès à la terre, garantie pour l'accès aux ressources financières :

Sous ce volet, un projet de loi sur les successions, les régimes matrimoniaux et les libéralités est déjà élaboré. Le gouvernement l'a déjà analysé, traduit en langue nationale et est aujourd'hui au stade de la sensibilisation populaire à la base.

- 2) Conscientiser la société sur l'égalité des genres afin d'améliorer le statut de la femme dans le ménage :

Sous cette rubrique, les activités suivantes ont été réalisées :

- la traduction en langue nationale (le kirundi) du code des personnes et de la famille.
- La vulgarisation du même code par les services décentralisés du Ministère (les CDF) à la base.
- L'organisation de nombreuses formations sur le genre et le développement et en gestion des projets.

- 3) Appuyer les initiatives créatrices d'emploi à travers le renforcement du mouvement associatif :

Sous cette rubrique, il a été question de procéder à la sensibilisation des femmes à la création d'un fonds de garantie en vue d'accéder facilement aux crédits.

- 4) Alléger les tâches de la femme par la diffusion des technologies appropriées :

Dans le but d'alléger la femme dans ses travaux ménager (réduction des distances à parcourir), il a été initié sous ce volet des projets de :

- multiplication des bornes fontaines sources aménagées en vue de rendre disponibles les points d'eau tout près des ménages.
- Projets d'utilisation des foyers améliorés pour réduire les consommations en bois de chauffage et dégager du temps pour les femmes afin qu'elles puissent s'occuper d'autres activités de développement et bénéficier d'un peu de temps de repos.

**Question n° 18 : *Fournir des informations sur le taux de participation des femmes dans l'économie informelle ?***

Au Burundi, les activités liées à l'économie informelle sont notamment : le petit commerce, la tenue des petits restaurants, la broderie, la couture, les salons de coiffure,...

En milieu urbain, la participation des femmes dans l'économie informelle s'articule autour de 20%.

Tous ces métiers sont exécutés sans suffisamment organisation au sujet de la protection sociale.

**Question n° 19 : le rapport contient très peu d'informations sur la santé de la femme. Donner les informations sur les indicateurs utilisés sur la santé de la femme spécialement sur la mortalité infantile, la mortalité maternelle ainsi que les données sur l'espérance de vie, en distinguant chaque fois la femme rurale de celle urbaine ? Fournir des informations sur l'accès des femmes aux services de soins de santé incluant les services obstétricaux en ville comme dans le milieu rural ?**

Les données disponibles au niveau du secteur santé ne sont pas toujours désagrégées par zone urbaines ou rurale. Néanmoins, peu le sont comme le montrent les tableaux ci-après :

### **Mortalité des enfants**

Taux de mortalité infantile et infanto-juvénile selon les caractéristiques socio-démographiques, Burundi, 2005.

	Taux de mortalité infantile (0-11 mois) *		Taux de mortalité infanto-juvénile (0 - 59 mois) **
sexe	Masculin	132	188
	Féminin	108	163
Région	Nord	133	197
	Sud	100	144
	Est	112	163
	Ouest	117	171
	Centre	116	169
Milieu	Urbain	96	137
	Rural	121	178
Indice du Bien-être	Très pauvre	128	190
	Pauvres	134	199
	Moyen	131	195
	Riches	109	158
	Plus riches	90	128
Niveau d'éducation de la mère	Sans	132	195
	Primaire	110	160
	Secondaire et +	43	55
Total		120	160

Source : *ISTEEBU*

En 2005, le taux de mortalité infantile était de 120 pour les filles et 138 pour les garçons tandis que le taux de mortalité néonatale de 31,9 pour 1000. Aujourd'hui, le taux de mortalité maternelle est estimé à 855/100.000 naissances vivantes.

	<b>Taux de mortalité Infantile(0-11 mois)</b>	<b>Taux de mortalité infanto-juvénile(0-59 mois)</b>
<b>Sexe</b> Masculin	132	188
Féminin	108	163
<b>Région</b> : Nord	133	197
Sud	100	144
Est	112	163
Ouest	117	171
Centre	116	169
<b>Milieu</b> : Urbain	96	137
Rural	121	178
<b>Indice du bien-être</b> : Très pauvre	128	190
Pauvre	134	199
Moyen	131	195
Riches	109	158
Plus riches	90	128
<b>Niveau d'éducation de la mère</b> Sans	132	195
Primaire	110	160
Secondaire et +	43	55
<b>Total</b>	<b>120</b>	<b>176</b>

Source : *ISTEEBU*

## Protection contre le tétanos néonatal

Pourcentage de mère ayant eu une naissance vivante au cours des 12 derniers mois, protégées contre le tétanos, Burundi, 2005.

	<b>% de mères ayant eu une naissance vivante au cours des 12 mois et qui :</b>						
	A reçu au moins 2 doses durant la grossesse	A reçu au moins 2 doses dans les 3 précédentes années	A reçu au moins 3 doses dans les 5 précédentes années	A reçu au moins 4 doses durant les 10 précédentes années	A reçu au moins 5 doses dans sa vie	Protégée contre le tétanos	Nombre de mères
<b>Région</b>							
Nord	32,8	23,7	5,1	7,7	8,4	77,8	1052
Sud	39,7	15,5	3,2	4,3	5,1	67,7	449
Est	54,5	11,0	5,1	2,9	4,1	77,6	210
Ouest	44,1	19,8	4,6	5,6	4,5	78,5	657
Centre	34,2	17,8	6,7	7,7	8,5	75,8	618
<b>Milieu</b>							
Urbain	50,9	18,3	5,7	6,4	4,9	86,1	131
Rural	37,7	19,5	5,0	6,4	4,9	75,5	2855
<b>Age</b>							
15-19	59,0	8,7	1,0	.0	.0	68,7	94
20-24	49,0	20,1	2,4	1,1	1,3	73,8	738
25-29	46,2	22,2	4,4	3,1	1,9	77,7	812
30-34	28,6	21,8	7,2	9,4	9,1	76,1	627
35-39	25,7	14,1	8,1	12,9	16,3	77,2	416
40-44	23,8	13,1	5,9	16,5	14,8	74,2	212
45-49	17,9	26,0	4,8	11,6	24,4	84,8	86
<b>Niveau d'éducation de la mère</b>							
Sans Primaire	36,0	15,8	4,2	5,7	7,6	69,3	897
2aire et + Informel	44,0	21,3	4,5	4,7	4,1	78,7	1069
	51,3	13,0	4,9	7,5	5,1	81,8	93
	32,7	21,6	6,5	8,9	9,1	78,9	928
<b>Indice du bien-être</b>							
Très pauvres	40,2	18,1	3,3	6,3	5,3	73,2	602
Pauvres	39,3	21,3	4,8	6,0	6,6	78,0	658
Moyen	36,1	20,5	5,3	6,4	5,1	73,5	597
Riches	31,9	21,2	7,4	6,9	8,9	76,3	577
Plus riches	44,3	16,0	4,4	6,5	8,0	79,1	552
<b>Total</b>	<b>38,3</b>	<b>19,5</b>	<b>5,0</b>	<b>6,4</b>	<b>6,8</b>	<b>76,0</b>	<b>2986</b>

En 2003, la prévalence contraceptive était de 9,3 alors qu'il est de 7,2 en 2006. De même au cours de l'année 2003, 47 hôpitaux et dispensaires offrant des soins obstétriques essentiels étaient de 3,3 pour 500.000. 32,1 % de femmes enceintes avaient suivi au trois consultations prénatales.

Au niveau de l'assistance avant et pendant l'accouchement, le tableau suivant montre bien la situation en 2005 :

### Les prestataires de soins prénatals

Répartition en pourcentage des femmes âgées de 15 -49 ans ayant accouché au cours des deux dernières années selon le type de prestataire de soins prénatals, Burundi,2005

	Personnes ayant prodigué les soins prénatals :							Pas reçus de soins prénatals	total	Tout personnel qualifié	Nombre de femmes ayant accouché Au cours des deux dernières années
	Médecin	Infirmière/sage	Aide accoucheuse	Accoucheuse traditionnelle	Agent de santé communautaire	Parenté /ami	Autre				
Région Nord	6,6	83,4	2,0	.4	.6	.0	3,1	3,9	100,0	90,0	1052
Sud	7,9	82,3	.7	.5	.7	.2	2,3	5,4	100,0	90,2	449
Est	1,5	92,6	.0	.0	.0	.0	1,0	5,0	100,0	94,1	210
Ouest	4,8	90,0	1,8	.0	.2	.2	.4	2,7	100,0	94,8	657
Centre	2,8	92,4	.6	.3	.1	.2	.9	2,7	100,0	95,2	618
Milieu Urbain	17,0	77,7	.8	.0	1,5	.0	.9	2,1	100,0	94,7	131
Rural	4,7	87,6	1,3	.3	.3	.1	1,8	3,8	100,0	92,3	2855
Age 15-19	2,4	85,1	1,0	.0	.0	.0	5,1	6,5	100,0	87,5	94
20-24	4,5	87,6	1,5	.3	.4	.1	1,4	4,1	100,0	92,2	738
25-29	5,9	88,2	.9	.3	.4	.1	1,7	2,3	100,0	94,2	812
30-34	5,0	87,8	1,6	.0	.4	.2	1,3	3,7	100,0	92,8	627
35-39	6,9	86,1	1,2	.2	.4	.0	2,4	2,8	100,0	93,0	416
40-44	3,7	85,0	1,5	.5	.5	.0	1,3	7,6	100,0	88,7	212
45-49	5,6	82,5	1,7	1,7	.0	.0	3,5	5,0	100,0	88,1	86
Niveau d'éducation de la femme	3,0	87,8	1,4	.3	.4	.2	2,7	4,3	100,0	90,8	897
Sans Primaire	5,3	88,9	1,0	.2	.3	.0	1,4	2,8	100,0	94,2	1069
Secondaire + informel	26,8	69,4	.0	.0	.8	.0	.0	3,0	100,0	96,2	93
Indice du bien-être	5,2	86,4	1,7	.4	.4	1	1,6	4,2	100,0	91,6	928
Très pauvres	5,0	86,3	2,0	.4	.1	.0	2,9	3,3	100,0	91,3	602
Pauvres	3,1	89,0	1,5	.0	.7	.0	1,6	4,1	100,0	92,1	658
Moyen	4,4	88,8	.9	.2	.0	.0	2,1	3,6	100,0	93,2	597
Riches	4,4	88,7	1,0	.4	.7	.2	1,3	3,3	100,0	93,1	577
Plus riches	9,9	82,7	1,1	.4	.4	.3	1,0	4,1	100,0	92,6	552
Total	5,3	87,2	1,3	.3	.4	.1	1,8	3,7	100,0	92,4	2986

source : ISTEERBU

### Assistance pendant l'accouchement

Répartition en pourcentage des femmes âgées de 15 -49 ans ayant eu une naissance au cours des deux années précédant l'enquête selon le type de personnel ayant assisté l'accouchement, Burundi, 2005.

	Personnel ayant assisté l'accouchement									Total	Tout personnel qualifié	Accouchement dans une formation sanitaire	Nombre de femmes ayant eu une naissance au cours des deux années précédentes l'enquête
	médecin	Infirmière sage-femme	Sage-femme auxiliaire	Accoucheuse traditionnelle	Agent de santé communautaire	Parent/ami	Autre	Pas d'assistance					
Région Nord	2,8	21,5	2,2	38,1	3,1	13,5	5,1	13,8	100,0	26,4	21,5	1052	
Sud	3,0	36,7	2,1	25,3	2,8	16,7	7	12,8	100,0	41,7	39,8	449	
Est	.9	20,3	1,8	29,0	3,6	33,2	1,0	10,3	100,0	22,9	20,7	210	
Ouest	4,5	37,2	1,6	32,5	5,6	14,1	.3	4,4	100,0	43,2	37,7	657	
Centre	2,2	30,0	1,3	34,2	4,8	11,1	2,6	13,9	100,0	33,4	24,9	618	
Milieu Urbain	15,5	59,4	.0	14,1	.7	6,1	.6	3,5	100,0	74,9	72,0	131	
Rural	2,4	27,5	1,9	34,4	4,1	15,4	2,7	11,7	100,0	31,7	26,5	2855	
Age 15-19	2,0	40,9	0	30,8	4,3	14,0	3,4	4,6	100,0	42,9	40,6	94	
20-24	3,4	35,3	1,7	32,7	5,4	14,8	1,9	4,7	100,0	40,4	35,6	738	
25-29	3,2	29,0	1,2	35,0	4,2	15,6	1,8	10,0	100,0	33,4	29,8	812	
30-34	2,0	27,1	2,2	35,1	3,8	14,0	3,0	12,9	100,0	31,3	24,9	627	
35-39	3,2	23,4	2,5	32,5	2,0	16,5	2,7	17,3	100,0	29,0	22,1	416	
40-44	2,7	20,3	2,9	33,4	1,8	10,8	4,5	23,5	100,0	26,0	18,8	212	
45-49	3,1	21,1	1,7	22,3	6,3	21,3	5,8	18,4	100,0	25,9	21,6	86	
Niveau d'éducation de la femme	1,5	26,0	2,3	34,5	3,6	16,2	2,4	13,4	100,0	29,9	23,7	897	
Sans Primaire	3,2	33,8	1,1	32,8	5,1	14,1	1,9	8,1	100,0	38,0	32,6	1069	
Secondaire + informel	22,2	62,1	.0	3,9	1,4	3,5	1,2	5,6	100,0	84,3	83,7	93	
Indice du Bien-être	2,2	22,7	2,3	36,2	3,3	16,0	3,6	13,7	100,0	27,2	22,8	928	
Très Pauvre	3,6	19,1	2,5	37,8	3,9	18,0	2,6	12,6	100,0	25,2	19,2	602	
Pauvres	1,3	26,3	1,5	36,7	6,1	14,0	3,1	10,9	100,0	29,2	22,9	658	
Moyen	1,6	26,2	2,1	34,7	3,1	17,2	2,5	12,5	100,0	29,9	24,8	597	
Riches	.8	28,4	1,7	36,9	3,7	14,9	2,3	11,2	100,0	30,9	25,7	577	
Plus riches	7,7	46,0	1,3	20,1	2,8	10,5	2,2	9,3	100,0	55,1	52,1	552	
Total	2,9	28,9	1,8	33,5	4,0	15,0	2,6	11,3	100,0	33,6	28,5	2986	

Au Burundi, l'espérance de vie de la population est en général très bas. Elle était ainsi estimée à 48,2 % pour les femmes contre 44,4 % pour les hommes en 2003.

**Question n° 20 : Donner les informations sur les différentes lois interdisant l'avortement, le nombre de cas de morts causés par l'avortement, le taux national de prévalence contraceptive ainsi que celles en rapport avec l'éducation sexuelle et la planification familiale ?**

- Il n'y a pas de lois sur l'avortement étant donné que ce dernier n'est pas autorisé sauf si la santé de la mère est en danger.
- Le nombre de cas d'avortement n'est pas non plus connu dans la mesure où ce phénomène se fait clandestinement.
- Le taux national de prévalence contraceptive est de 7,2 %.
- Des informations élémentaires sur la sexualité sont données dès la 5<sup>ème</sup> années primaire. Les services décentralisés dont les CDF, l'Association Burundaise pour le Bien-être Familial « ABUBEF », le Programme National de Santé de la Reproduction via les différents centres de santé contribuent dans la sensibilisation de l'éducation sexuelle.

**Question n°21 : Le rapport dit que les femmes sont plus vulnérables au VIH/SIDA entre autres facteurs, la dépendance économique, la prostitution et la violence sexuelle. Donner l'effectivité de pas franchi, comme les obstacles rencontrés pour contrer les facteurs de vulnérabilité féminine au VIH/SIDA ?**

Au sujet du VIH/SIDA, beaucoup d'études ont été déjà menées en vue de déterminer les connaissances de la population en matière afin de mieux les aider comme :

- Les moyens d'éviter la transmission
- Les attitudes à l'égard des personnes vivant avec le VIH/SIDA
- La couverture du test de dépistage et de conseililing durant les soins prénataux
- Les comportements sexuels qui augmentent les risques au VIH

### **Voir données en annexe**

Au sujet des facteurs comme

#### a) La dépendance économique

\* Parmi les attributions des Centres de Développement Familial, la mission principale est l'accompagnement des groupements, la mobilisation en vue de la lutte contre la pauvreté des familles en mettant beaucoup plus d'accent sur les femmes et filles chefs de famille.

\* l'Unité Sectorielle de Lutte contre le Sida du Ministère de la Solidarité Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre est prise en charge au niveau de la Direction Générale de la Promotion de la Femme et de l'Egalité des Genres en particulier par le Département de l'Egalité des Genres du Ministère.

- Un plaidoyer en faveur des financements des microprojets des femmes est régulièrement mené. Ainsi la Belgique appuie la Maison des Femmes au Burundi et a octroyé à cette dernière un fonds de micro crédit en faveur des communes urbaines surtout périphériques étant donné que la pauvreté urbaine est la plus dure à supporter. Les appuis sont donc destinés aux femmes les plus vulnérables. L'UNIFEM a appuyé des associations qui visent la prévention et la prise en charge des IST -VIH comme SWAA -BURUNDI, ABUBEF et NTURENGAHO. Du matériel éducatif a été produit.

#### b) La violence sexuelle.

Au sujet de la violence sexuelle, toutes les autorités nationales du sommet à la base sont déjà sensibilisées sur la question. La 1<sup>ère</sup> Vice-Présidence de la République, après la célébration de la Journée Internationale de la Femme 2007 a mis en place un comité interministériel composé d'un représentant de la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidence de la République et de 4 ministères clés en vue de conjuguer les efforts et y concentrer tous les moyens disponibles de lutte.

#### c) La prostitution

Il n'y a pas de nouveauté dans le secteur hormis que les femmes prostituées ont demandé au gouvernement un appui financier afin de pouvoir concevoir des projets qui leur permettraient d'abandonner la prostitution.

Une enquête menée a montré que les femmes qui pratiquent la prostitution sont pour la majorité celles qui n'ont pas d'autres moyens de survie.

Des formations sont données à ce groupe. Mais malheureusement tout le monde n'ose pas déclarer qu'il pratique la prostitution étant donné que dans la culture burundaise ce qui a trait au sexe constitue un tabou et surtout que la prostitution n'est pas légalisée. Etre professionnel du sexe est comme une honte pour la plupart et crée au sujet de la prostituée une déconsidération sociale.

**Question n° 22 : Donner les détails sur comment les femmes rurales, en particulier celles en extrême vulnérabilité, ont bénéficié du CSLP intérimaire. Montrer comment la mise en œuvre de la stratégie est suivie au regard de son impact sur la situations des femmes.**

Du CSLP Intérimaire, les femmes rurales ont bénéficié de :

- 1° La réinstallation et la réinsertion des populations sinistrées.
- 2° La scolarisation gratuite de tous les enfants sans distinction de sexe, de région ou d'ethnie au niveau de l'enseignement primaire.
- 3° La gratuité des soins de santé pour tous les enfants de moins de 5 ans pour réduire la mortalité infantile.
- 4° La gratuité des soins liés à l'accouchement pour réduire la mortalité maternelle.
- 5° L'accès à l'eau potable grâce aux adductions d'eau promues
- 6° Une motivation pour l'apprentissage de la lecture et de l'écriture pour la femme. En effet, avec l'entrée du pays dans un système démocratique, la femme a compris qu'elle doit élire et se faire élire. Pour cela, elle doit savoir lire et écrire. C'est pourquoi on assiste actuellement à une demande très élevée d'inscription aux centres d'alphabétisation.
- 7° La promotion du mouvement associatif. Si on compare les femmes membres des associations et d'autres qui n'y sont pas, l'impact positif est important.
- 8° La paix et la sécurité au niveau national : les femmes peuvent exercer plus aisément des activités de développement.
- 9° L'existence des structures de lutte contre le sida jusqu'au niveau décentralisé du pays (CNLS, CPLS, COCOLS) qui constitue aussi un facteur déterminant de lutte contre la pauvreté.
- 10° La promotion du rôle de la femme dans le développement : le Gouvernement burundais reconnaît son rôle, c'est pourquoi elle est aujourd'hui impliquée dans les différentes structures locales de conceptions des programmes de développement local ( Comité de Développement Communautaire ou CDC).

**Question n° 23 : Dans ses conclusions et commentaires, le comité a exprimé son intérêt sur la situation des femmes et filles déplacées et leurs conditions de vie y compris celles dans les camps de réfugiés et a recommandé une plus grande assistance aux femmes et filles déplacées et réfugiées.**

**Donnez des détails sur le pas franchi en réponse à la recommandation du comité.**

Dans les camps des déplacés intérieurs, comme au niveau de ceux qui se rapatrient, les femmes et les enfants sont les plus nombreux.

Tous les intervenants dans le secteur de la réhabilitation des sinistrés sont déjà convaincus et sensibilisés au fait que lors du rapatriement ou du retour aux collines d'origine, les femmes et



filles ont des besoins spécifiques. Par ailleurs, les questions de rapatriement, d'appui aux vulnérables et de promotion de la femme sont prises en compte au niveau d'un même ministère de la Solidarité Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre.

Des intervenants concernés par les différents secteurs de la vie des déplacés et rapatriés font leur travail. Au niveau de la santé de la Reproduction, des leaders communautaires ont été choisis et formés pour servir de relais en matière de sensibilisation et référer les clients à la clinique mobile ou aux centres de santé. L'IEC mobile projette aussi des films éducatifs.

Une étude sur la perspective genre dans la reconstruction post -conflit a déjà prouvé que dans les sites des déplacés, la proportion des femmes chefs de ménage dépasse 50 % dans certaines provinces.

C'est ainsi que désormais une considération sexospécifique est faite dans tout le processus de rapatriement : tous les intervenants prennent en compte les besoins des femmes et des enfants au niveau de la composition des paquets retour, des moyens de transport lors du rapatriement ou la construction des sites de réinstallation.

Au 26 novembre 2007, la situation suivante se présentait dans les villages et sites encadrés par le Projet PARESI du Ministère ayant en charge la question des déplacés et des rapatriés :

#### A. OUVRIERS DES CHANTIERS

CHANTIER/ SITE	HOMME	%	FEMME	%	TOTAL
BUHOMBA	339	66,8	168	33,1	507
MUTAMBARA	410	80,3	100	19,6	510
MUYINGA /NYARUNAZI	503	91,7	45	8,2	548
MUYANGE	428	72,5	62	10,5	590
TOTAL	1680	81,7	375	18,2	2055

#### B . BENEFICIAIRES DES MAISONS DANS LES SITES

VILLAGES	HOMMES	%	FEMMES	%	TOTAL
KAMAKARA	99	64,7	54	35,2	153
GATERI	115	57,7	84	42,2	199
NYARUNAZI	242	83,7	47	16,2	289
MUTAMBARA	238	80,1	59	19,8	297
MUYANGE	221	73,6	79	26,3	300
TOTAL	915	73,9	323	26	1238

#### C. BENEFICIAIRES DES MAISONS INDIVIDUELLES

LOCALITE ou COMMUNE	HOMME	%	FEMME	%	TOTAL
BUHINYUZA /RUGOMBO	36	60	24	40	60
BUBANZA	18	72	7	28	25
NTANDA	25	96,1	1	3,8	26
RUGAZI	29	61,7	18	38,2	47
TOTAL	108	68,3	50	31,6	158

**Question n°24 : L'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme au Burundi a déploré la lenteur du Gouvernement à soumettre au parlement l'avant-projet de loi sur les successions, les régimes matrimoniaux et les libéralités.**

**Indiquez les obstacles du gouvernement à soumettre cette loi au parlement qui était en considération par le gouvernement précédent et discuté pour plusieurs années et qu'aucune étape n'ait été franchie dans le sens de l'adopter et la promulguer.**

Au 16/3/2006, l'avant projet de loi sur les successions, les régimes matrimoniaux et les libéralités a été analysé par le Conseil des Ministre. Ce dernier après seulement analyse de l'exposé des motifs a recommandé que :

- \* Le document soit d'abord traduit en langue nationale
- \* Une sensibilisation de la population soit faite au sujet de son contenu.

Cette 2<sup>ème</sup> recommandation n'est pas encore satisfaite faute de moyens et de divergence de vues des partenaires. Un projet y relatif est par contre déjà élaboré.

**Question n° 25 :Indiquez les progrès réalisés dans le sens de la ratification du protocole facultatif sur la CEDEF et quand le pays compte céder à l'amendement sur l'article 20 paragraphe 1.**

Le Protocole Additionnel à la Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Egard des Femmes n'est pas encore ratifié par le Burundi.

## ANNEXES

**Tableau 1 : Connaissance de la prévention contre la transmission du VIH/SIDA**

Pourcentage de femmes de 15 -49 ans qui connaissent les principaux moyens de prévenir la transmission du VIH/SIDA, Burundi 2005.

Pourcentage qui sait que :				Pourcentage qui sait que :			Nombre de femmes
Le VIH ne peut pas transmis par :							
	Moyens surnaturels	Piqûres de moustiques	Une personne apparemment saine peut être infectée	A rejeté deux des préjugés les plus courant et sait qu'une personne apparemment sain peut être infectée	Le VIH ne peut être transmis quand on partage la nourriture avec un malade	Le VIH peut être transmis par échange de seringues	
Région Nord	88,0	63,1	83,2	50,0	81,2	96,1	3011
Sud	75,2	54,1	76,7	39,0	68,0	88,5	1479
Est	71,1	51,4	76,5	34,0	73,5	94,4	625
Ouest	80,2	62,0	85,0	48,3	77,2	96,7	2029
Centre	70,2	59,3	84,4	38,3	81,8	96,7	2161
Milieu Urbain	77,9	79,4	92,8	62,1	84,7	97,6	537
Rural	79,1	58,5	81,7	43,0	77,4	94,9	8768
Age 15-19	79,2	65,1	80,9	47,4	76,7	94,4	2357
20-24	77,6	62,3	83,3	44,4	80,0	95,5	1753
25-29	81,1	59,1	83,8	44,8	80,3	94,6	1472
30-34	79,8	57,0	83,6	43,8	78,6	96,3	1181
35-39	79,0	56,1	83,9	42,9	76,7	95,1	966
40-44	79,7	56,0	81,6	40,2	75,0	95,8	838
45-49	75,7	51,3	78,8	37,8	75,0	93,6	738
Niveau d'éducation de la femme							
Sans Primaire	76,9	51,3	78,4	36,7	71,6	93,2	2772
Secondaire	78,8	64,7	85,7	48,5	80,9	96,1	3239
Ire + Informel	78,4	83,8	88,0	63,1	82,7	95,3	584
ND	81,5	57,3	81,2	42,3	79,5	95,5	2708
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	2
Indice du Bien-être							
Très Pauvre	81,1	56,1	81,2	41,3	75,2	94,4	1847
Pauvres	79,6	58,1	80,8	43,4	78,1	95,4	1870
Moyen	78,7	55,7	83,8	41,1	78,5	95,3	1845
Riches	77,9	62,1	82,3	44,8	79,7	96,3	1838
Plus riches	77,7	66,6	38,8	49,6	77,8	93,8	1905
Total	79,0	59,7	82,4	44,1	77,8	95,0	9305

**Tableau 2. Parfaite connaissance des voies par lesquelles le VIH/SIDA est transmis.**

Pourcentage de femmes de 15 -49 ans qui ont une parfaite connaissance des voies par lesquelles le VIH/SIDA est transmis. Burundi, 2005

		Connaît 2 moyens de prévenir la transmission du VIH	A Correctement identifié 3 préjugés concernant la transmission du VIH/SIDA	Ont une parfaite connaissance (a identifié 2 moyens de prévention et 3préjugés)*	Nombre de femmes
Région	Nord Sud Est Ouest Centre	61,3 35,5 55,1 61,4 57,9	50,0 39,0 34,0 48,3 38,3	34,8 16,5 20,1 33,4 22,6	3011 1479 625 2029 2161
Milieu	Urbain Rural	75,8 54,8	62,1 43,0	49,0 26,5	537 8768
Age	15-19 20-24 15-24 25-29 30-34 35-39 40-44 45-49	56,5 61,7 58,7 57,6 55,7 54,2 52,5 45,0	47,4 44,4 46,1 44,8 43,8 42,9 40,2 37,8	30,7 30,2 30,5 29,7 26,6 26,1 21,4 20,1	2357 1753 4110 1472 1181 966 838 738
Niveau d'éducation de la femme	Sans Primaire Secondaire + Informel ND	50,3 60,6 67,9 53,9 0	36,7 48,5 63,1 42,3 100,0	21,5 31,6 46,0 25,7 0	2772 3239 584 2708 2
Indice du Bien-être	Très pauvre Pauvres Moyen Riches Plus riches	53,6 55,0 55,2 55,0 61,2	41,3 43,4 41,1 44,8 49,6	26,5 25,8 24,8 27,3 34,3	1847 1870 1845 1838 1905
<b>Total</b>		<b>56,0</b>	<b>44,1</b>	<b>27,8</b>	<b>9305</b>

**Tableau 3 : La couverture du test de dépistage et du counselling durant les soins Prénataux**

Pourcentage de femmes de 15 -49 ans qui ont eu une naissance au cours des deux années précédent l'enquête et qui ont reçu un test de dépistage du VIH et un counselling sur leurs soins prénataux, Burundi, 2005.

		<b>Pourcentage de femmes qui :</b>				
		Ont reçu des soins prénataux d'une personne de santé pour sa dernière grossesse	Ont reçu des informations concernant la prévention du VIH durant les visites prénatales *	Ont reçu les résultats du test lors des visites prénatales	Ont reçu les résultats du test lors des visites prénatales* *	Nombre de femmes qui ont eu une naissance durant les 2 années précédent l'enquête
Région	Nord	90,0	31,5	3,6	2,8	1052
	Sud	90,2	34,0	16,1	16,0	449
	Est	94,1	21,3	5,1	5,1	210
	Ouest	94,8	44,3	10,2	9,6	657
	Centre	95,2	35,7	5,8	5,3	618
Milieu	Urbain	94,7	50,5	30,5	29,9	131
	Rural	92,3	34,1	6,5	5,9	2855
Age	15-19	87,5	38,8	6,3	4,5	94
	20-24	92,2	31,8	8,4	7,8	738
	25-29	94,2	32,4	9,2	8,5	812
	30-34	92,8	35,4	7,4	7,0	627
	35-39	91,1	39,8	5,0	4,7	715
Niveau d'éducation de la femme	Sans Primaire	90,8	33,3	8,8	8,1	897
	Secondaire	94,2	34,3	7,1	6,4	1069
	informel	96,2	46,6	33,1	32,8	93
Indice du bien-être	Très pauvres	91,3	31,6	4,3	3,6	602
	Pauvres	92,1	32,4	6,1	5,5	658
	Moyen	93,2	33,8	5,2	4,7	597
	Riches	93,1	35,1	7,3	7,0	577
	Plus riches	92,6	42,1	15,4	14,8	552
<b>Total</b>		<b>92,4</b>	<b>34,9</b>	<b>7,5</b>	<b>7,0</b>	<b>2986</b>

**Tableau 4. Comportement sexuel qui augmente le risque d'infection du VIH**

Pourcentage de jeunes femmes de 15-19 ans qui ont eu des rapports sexuels avant l'âge de 15 ans,

Pourcentage de jeunes femmes de 20-24 ans qui ont eu des rapports sexuels avant l'âge de 18 ans, et pourcentage de jeunes femmes de 15-14 ans qui ont eu des rapports sexuels avec un homme de 10 ans ou plus, plus âgé qu'elles, Burundi, 2005.

		Pourcentage de femmes de 15 - 19ans qui ont eu des rapport sexuels avant l'âge de 15 ans *	Nombre de femmes de 15 -19 ans	Pourcentage de femmes de 20 -24 ans qui ont eu des rapports sexuels avant l'âge de 18 ans	Nombre de femmes de 20-24 ans	Pourcentage qui ont eu des rapports sexuels dans les 12 mois précédent l'enquête avec un homme de 10 ans ou plus, plus âgées qu'elles **	Nombre de femmes qui ont eu des rapports sexuels dans les 12 mois précédent l'enquête
Région	Nord	3,1	759	26,6	589	14,1	549
	Sud	3,8	357	17,4	255	17,7	162
	Est	1,5	146	26,8	125	14,1	106
	Ouest	4,0	517	24,1	351	15,4	293
	Centre	2,7	578	12,9	433	5,6	255
Milieu	Urbain	5,6	145	25,1	106	20,2	79
	Rural	3,1	2212	21,2	1647	12,8	1287
Age	15-19	3,2	2357	-	.0	14,4	291
	20-24	-	0	21,4	1753	12,9	1075
Niveau d'éducation de la femme	Sans Primaire	3,0	576	25,8	438	13,8	365
	Secondaire + Informel	3,3	1018	21,2	769	10,0	642
		3,7	222	9,2	149	28,4	43
		3,1	540	21,7	395	17,0	316
	ND	-	.0	0,0	.2		.0
Indice du Bien-être	Très Pauvre	3,4	435	25,3	310	16,3	268
	Pauvres	2,2	449	22,8	373	10,0	327
	Moyen	3,4	440	24,1	378	12,5	283
	Riches	3,2	511	16,3	325	11,6	245
	Plus riches	3,7	522	18,4	367	16,6	243
<b>Total</b>		<b>3,2</b>	<b>2357</b>	<b>21,4</b>	<b>1753</b>	<b>13,2</b>	<b>1366</b>

**Tableau 5 : Utilisation du condom au dernier rapport sexuel à haut risque**

Pourcentage de jeunes femmes de 15 -24 ans qui ont eu des rapports sexuels à haut risque au cours de l'année précédente et qui ont utilisé un condom au dernier rapport à haut risque, Burundi, 2005.

	N'ont jamais eu des rapports sexuels	Ont eu des rapports sexuels dans les 12 derniers mois	Ont eu des rapports sexuels avec plus d'un partenaire dans les 12 derniers mois	Nombre de femmes de 15 -24 ans	Pourcentage qui ont eu des rapports sexuels avec un partenaire autre que le mari ou le concubin *	Nombre de femmes de 15-24 ans qui ont eu des rapports sexuels dans 12 derniers mois	Pourcentage qui ont utilisé un condom au cours du dernier rapport avec un partenaire autre que le mari ou le concubin **	Nombre de femmes de 15-24 ans qui ont eu des rapports sexuels dans les 12 derniers mois avec un partenaire autre que le mari ou le concubin.
Région								
Nord	47,4	40,7	.7	1349	10,1	549	18,2	55
Sud	31,4	26,5	.0	612	7,6	162	7,3	12
Est	42,8	39,2	.6	271	4,1	106	27,7	4
Ouest	40,2	33,7	.8	868	17,1	293	43,6	50
Centre	31,1	25,3	.2	1010	11,7	255	15,4	30
Milieu								
Urbain	40,3	31,3	1,2	251	35,0	79	59,2	27
Rural	39,1	33,4	.4	3859	9,7	1287	17,8	125
Age								
15-19	16,4	12,3	.5	2357	29,7	291	26,4	86
20-24	69,7	61,3	.5	1753	6,1	1075	23,9	66
Niveau d'éducation de la femme								
Sans Primaire	41,9	36,0	.4	1014	9,4	365	12,9	34
Secondaire + Informel	40,9	35,9	.6	1788	11,2	642	22,4	72
ND	18,5	11,7	.2	371	42,1	43	60,6	18
	41,0	33,8	.5	935	8,8	316	25,1	28
	.0	.0	.0	.2	.	.0	.	0
Indice du Bien-être								
Très pauvre	41,1	35,9	.5	745	6,2	268	.0	17
Pauvres	43,9	39,8	.7	823	9,8	327	15,0	32
Moyen	41,2	34,6	.9	817	11,9	283	14,3	34
Riches	35,9	29,3	.0	836	7,7	245	36,5	19
Plus riches	34,4	27,3	.3	886	20,9	243	43,2	51
<b>Total</b>	<b>39,2</b>	<b>33,2</b>	<b>.5</b>	<b>4110</b>	<b>11,1</b>	<b>1366</b>	<b>25,3</b>	<b>152</b>